

**Convention-cadre sur les
changements climatiques**Distr. générale
1^{er} mars 2011
Français
Original: anglais**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur sa
trente-troisième session, tenue à Cancún du 30 novembre
au 4 décembre 2010**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1-2	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	3-8	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3-4	4
B. Organisation des travaux de la session	5	6
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	6-7	6
D. Élection au Bureau de membres de remplacement.....	8	6
III. Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 3 de l'ordre du jour)	9-20	7
A. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes 1990-2007 et 1990-2008.....	9-14	7
B. État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales.....		
Date de présentation des sixièmes communications nationales.....		
Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention.....	15-20	8

IV.	Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour)	21–54	9
A.	Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	21–35	9
B.	Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point de l'ordre du jour en suspens).....		11
C.	Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention.....	36–37	11
D.	Fourniture d'un appui technique et financier.....	38–54	11
V.	Mécanisme financier de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour)	55–74	13
A.	Quatrième examen du mécanisme financier.....	55–60	13
B.	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial	61–65	14
C.	Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques	66–68	14
D.	Fonds pour les pays les moins avancés.....	69–74	15
VI.	Article 6 de la Convention (Point 6 de l'ordre du jour)	75–78	16
VII.	Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (Point 7 de l'ordre du jour)	79–103	16
A.	Bilan de l'application de la décision 1/CP.10.....	79–90	16
B.	Questions concernant les pays les moins avancés	91–103	18
VIII.	Mise au point et transfert de technologies (Point 8 de l'ordre du jour)	104–111	20
IX.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 9 de l'ordre du jour)	112–115	21
X.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour)	116–119	22
XI.	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour)	120–127	22
XII.	Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto (Point 12 de l'ordre du jour)	128	23
XIII.	Rapports annuels de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2009 et 2010 (Point 13 de l'ordre du jour)	129–132	23
XIV.	Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions (Point 14 de l'ordre du jour)	133–134	24
XV.	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales (Point 15 de l'ordre du jour)	135–152	24

XVI.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 16 de l'ordre du jour)	153–157	26
A.	États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009		
	Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011		
	Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat.....	153–156	26
B.	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto	157	27
XVII.	Questions diverses (Point 17 de l'ordre du jour)	158	27
XVIII.	Rapport de la session (Point 18 de l'ordre du jour)	159	27
XIX.	Clôture de la session	160–163	27
Annexe			
	Documents dont était saisi l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa trente-troisième session.....		29

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a tenu sa trente-troisième session à l'hôtel Moon Palace de Cancún (Mexique) du 30 novembre au 4 décembre 2010.
2. Le Président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie) a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également salué M. Samuel Ortiz Basualdo (Argentine) en tant que Vice-Président et M. Kadio Ahossane (Côte d'Ivoire) en tant que Rapporteur.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 30 novembre, le SBI a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2010/11). À la même séance, il a adopté l'ordre du jour ci-après, le point 4 b) étant laissé en suspens:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 3. Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes 1990-2007 et 1990-2008;
 - b) État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales;
 - c) Date de présentation des sixièmes communications nationales;
 - d) Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention.
 4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;

- b) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (*laissée en suspens*)¹;
 - c) Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention;
 - d) Fourniture d'un appui technique et financier.
5. Mécanisme financier de la Convention:
 - a) Quatrième examen du mécanisme financier;
 - b) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - c) Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques;
 - d) Fonds pour les pays les moins avancés.
 6. Article 6 de la Convention.
 7. Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Bilan de l'application de la décision 1/CP.10;
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
 8. Mise au point et transfert de technologies.
 9. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
 10. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
 11. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
 12. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
 13. Rapports annuels de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2009 et 2010.
 14. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
 15. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
 16. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011;
 - c) Examen périodique des fonctions des activités du secrétariat;
 - d) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
 17. Questions diverses.
 18. Rapport de la session.

¹ Étant donné que l'inscription de cette question subsidiaire ne faisait pas l'objet d'un consensus, celle-ci a été laissée en suspens. Sur proposition de son président, le SBI a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-quatrième session, accompagnée d'une note appropriée.

4. Toujours à la 1^{re} séance, des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties qui se sont exprimés au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, du Groupe composite, de l'Union européenne et de ses États membres, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), du Système d'intégration de l'Amérique centrale², des pays les moins avancés (PMA) et du Groupe africain.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 30 novembre, lors de laquelle le Président a appelé l'attention sur le projet de programme de travail posté sur le site Web de la Convention. Sur proposition du Président, le SBI a convenu de mener ses travaux selon ce programme.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Lors de la 1^{re} séance, le Président a rappelé l'article 27 du Règlement intérieur provisoire, à savoir que le SBI devait élire son vice-président et son rapporteur. Il a informé les membres de l'Organe subsidiaire que des consultations étaient en cours, et qu'il les tiendrait informés des progrès réalisés. Il les a en outre invités à tenir compte de la décision 36/CP.7 et à envisager activement de présenter des candidatures de femmes.

7. À sa 3^e séance, étant donné que des candidatures aux postes de vice-président et de rapporteur n'avaient toujours pas été reçues, le SBI a invité la Conférence des Parties, par dérogation au paragraphe 5 de l'article 27 du Règlement intérieur provisoire à élire les membres du Bureau à la séance plénière de clôture de sa seizième session, le 10 décembre. La Conférence des Parties a ainsi élu M. Ortiz Basualdo Vice-Président et M. Petrus Muteyauli (Namibie) Rapporteur. Ces deux membres exerceront leur fonction lors des trente-quatrième et trente-cinquième sessions du SBI ou jusqu'à ce que des successeurs aient été élus.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

8. Le Vice-Président et le Rapporteur représentaient des Parties à la Convention et au Protocole de Kyoto. Par conséquent, aucune élection de membres de remplacement n'était nécessaire.

² Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine.

III. Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes 1990-2007 et 1990-2008

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

9. Le SBI a examiné ce point subsidiaire à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi pour ce faire des documents FCCC/SBI/2010/18 et FCCC/SBI/2009/12. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties au sujet de questions relevant de ce point.

10. À sa 1^{re} séance, le SBI a convenu d'examiner ce point subsidiaire en même temps que les points 3 b) à d) dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Anke Herold (Allemagne) et M. Éric Kamoga Mugurusi (République-Unie de Tanzanie). À la 3^e séance, M^{me} Herold a fait le point des consultations tenues dans le cadre du groupe de contact.

11. Toujours à la 3^e séance, une Partie a demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour provisoire du SBI.

12. Également à la même séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³ proposées par le Président.

2. Conclusions

13. Le SBI a pris note des rapports sur les données d'inventaire des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2007⁴ et la période 1990-2008⁵.

14. Il a constaté que sur la période 1990-2008, le montant total des émissions, à l'exclusion des émissions/absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) pour toutes les Parties visées à l'annexe I, avait diminué de 6,1 %, et que le total des émissions/absorptions y compris l'UTCATF avait diminué de 10,4 %. Pour les pays en transition, les chiffres correspondants étaient de 36,8 % et de 48,5 %, alors que pour les autres Parties visées à l'annexe I, ils étaient de 7,9 % et de 8,3 %, respectivement.

³ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.35.

⁴ FCCC/SBI/2009/12.

⁵ FCCC/SBI/2010/18.

B. État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

Date de présentation des sixièmes communications nationales

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

15. Le SBI a examiné ces points à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre (voir par. 10 ci-dessus). Il était saisi pour ce faire des documents FCCC/SBI/2010/INF.8 et INF.9.

16. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁶ proposées par le Président.

2. Conclusions

17. Le SBI a pris note de l'état de la situation concernant la présentation et l'examen des quatrièmes communications nationales et des rapports mettant en évidence les progrès accomplis⁷ ainsi que de l'état de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales⁸.

18. Il a constaté que 16 Parties visées à l'annexe I de la Convention avaient présenté leur cinquième communication nationale avant la date limite de soumission prévue dans la décision 10/CP.13. Vingt-trois Parties⁹ l'ont présentée après la date limite et deux Parties n'ont pas encore soumis leur cinquième communication nationale.

19. Le SBI a commencé d'étudier la question de la poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention et il est convenu de continuer à l'examiner à sa trente-quatrième session.

20. Le SBI a décidé de recommander l'examen et l'adoption, par la Conférence des Parties à sa seizième session, d'un projet de décision¹⁰ sur les communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBI/2010/L.36/Add.1) et, par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa sixième session, d'un projet de décision¹¹ sur les informations supplémentaires figurant dans les communications nationales soumises en application du paragraphe 2 de l'article 7 du Protocole de Kyoto (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBI/2010/L.36/Add.2).

⁶ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.36.

⁷ FCCC/SBI/2009/INF.9.

⁸ FCCC/SBI/2010/INF.8.

⁹ Sur ces 23 Parties, 14 ont présenté leur cinquième communication nationale dans les six semaines qui suivaient la date limite et 9 l'ont soumise plus de six semaines après la date limite.

¹⁰ Pour le texte adopté, voir décision 9/CP.16.

¹¹ Pour le texte adopté, voir décision 10/CMP.6.

IV. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

21. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2010/21 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties au sujet de questions en rapport avec le point 4 de l'ordre du jour, dont une au nom du Groupe des 77 et de la Chine et une au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

22. À la 1^{re} séance, le Président a invité M. Mugurusi, Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I à la Convention, à faire une déclaration.

23. À la même séance, le SBI a convenu d'examiner cette question en même temps que les points subsidiaires 4 c) et d) dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Herold et M. Mugurusi. À la 3^e séance, M. Mugurusi a fait le point des consultations qui s'étaient déroulées dans le cadre du groupe de contact.

24. Également à la 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹² proposées par le Président.

2. Conclusions

25. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention à sa deuxième réunion¹³.

26. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport technique du Groupe consultatif d'experts sur les problèmes et obstacles techniques auxquels se heurtent les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) dans le processus d'établissement de leurs communications nationales et l'évaluation de leurs besoins en matière de renforcement des capacités¹⁴. Il a encouragé le Groupe à appliquer les recommandations présentées dans le rapport, selon qu'il conviendra.

27. Le SBI a noté l'utilité des deux enquêtes¹⁵ menées par le Groupe consultatif d'experts dans le cadre de son programme de travail conformément à son mandat¹⁶, et il a

¹² Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.33.

¹³ FCCC/SBI/2010/21.

¹⁴ FCCC/SBI/2010/21/Add.1.

¹⁵ «Identification of technical problems and constraints affecting non-Annex I Parties in the process of preparation of their national communications and assessment of capacity building needs» et «Collection of information on problems related to the sustainability of the national communication process and maintenance of national technical teams for the preparation of national communications, including GHG inventories, on a continuous basis».

¹⁶ Décision 5/CP.15, annexe, al. a à c du paragraphe 2.

engagé les Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore répondu à ces enquêtes à fournir dès que possible au Groupe les informations requises.

28. Le SBI a également pris note de l'atelier que le Groupe consultatif d'experts a prévu d'organiser à Antigua-et-Barbuda en mars 2011, sous réserve de la disponibilité de ressources, pour procéder à un échange de vues concernant les éléments possibles à prendre en considération lors de la révision future des «Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention», compte tenu des difficultés rencontrées par lesdites Parties dans l'établissement de leurs communications nationales les plus récentes.

29. Le SBI a encouragé le Groupe consultatif d'experts à organiser l'atelier mentionné au paragraphe 28 ci-dessus de manière à favoriser la plus large participation possible de représentants des Parties visées à l'annexe I, ainsi qu'à étudier les moyens les plus efficaces permettant de faire bénéficier du contenu de l'atelier les représentants qui ne peuvent pas y assister et à les utiliser à cette fin, sous réserve de la disponibilité de ressources.

30. Le SBI a également appelé le Groupe consultatif d'experts à ne ménager aucun effort pour tenir l'atelier prévu sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales, aux fins de l'établissement des communications nationales, notamment des inventaires de gaz à effet de serre, début 2011 conformément à son programme de travail.

31. Le SBI a pris note du plan établi par le Groupe consultatif d'experts pour organiser des ateliers de formation régionaux à l'établissement des communications nationales pendant le second semestre 2011, sous réserve de la disponibilité de ressources.

32. Le SBI a souligné l'importance des activités de formation devant être organisées par le Groupe consultatif d'experts et il a demandé à ce dernier d'organiser, dans la mesure du possible, au moins deux activités de formation par région au cours de la période allant de 2011 à 2012, sous réserve de la disponibilité de ressources.

33. Le SBI a invité le Groupe consultatif d'experts à prendre en compte, lors de l'exécution de son programme de travail, les besoins actuels et futurs des Parties visées à l'annexe I et à prendre en considération les dispositions de la Convention et les décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

34. Le SBI a exprimé sa gratitude au Gouvernement philippin d'avoir accueilli la deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts. Il a également remercié le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de l'appui financier et technique qu'il a apporté aux travaux du Groupe et les Gouvernements brésilien et chilien, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de l'aide technique qu'ils ont fournie pour la traduction des enquêtes du Groupe dans les autres langues que l'anglais.

35. Le SBI a invité les Parties visées à l'annexe II de la Convention, et les autres Parties en mesure de le faire, à fournir des ressources financières de manière à permettre au Groupe consultatif d'experts de mettre en œuvre les activités qu'il a prévues de mener en 2011. Il a encouragé les organisations multilatérales, bilatérales et internationales à appuyer les travaux du Groupe.

B. Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 b) de l'ordre du jour, *en suspens*)

C. Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

36. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre (voir par. 23 ci-dessus).

37. À sa 3^e séance, il a convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-quatrième session et, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur provisoire, de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de ladite session.

D. Fourniture d'un appui technique et financier

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

38. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre (voir par. 23 ci-dessus). Il était saisi des documents FCCC/CP/2010/5 et Add.1 et FCCC/SBI/2010/INF.10.

39. À la 1^{re} séance, le Président a invité le représentant du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à faire une déclaration.

40. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹⁷ proposées par le Président.

2. Conclusions

41. Le SBI a pris note des informations communiquées par le secrétariat du FEM au sujet de l'appui financier apporté à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention¹⁸.

42. Le SBI s'est félicité de l'achèvement du cinquième cycle de reconstitution des ressources du FEM et a pris note des modifications apportées au financement de l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

43. Le SBI a invité le FEM à communiquer des informations détaillées, précises, actualisées et complètes sur les travaux les plus récents du Conseil du FEM concernant les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, conformément à l'article 11 de la Convention, notamment sur les modalités et les procédures établies par le FEM pour s'assurer que des ressources financières suffisantes sont fournies, de manière efficace et en temps voulu, pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues engagées par tous les pays en développement parties en vue de s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention.

44. Il a également invité le FEM à continuer de communiquer des informations, en veillant à ce qu'elles soient détaillées, précises, actualisées et complètes, sur ses activités

¹⁷ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.37.

¹⁸ FCCC/SBI/2010/INF.10 et FCCC/CP/2010/5 et Add.1.

relatives à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I¹⁹, y compris les dates d'approbation des financements et de décaissement des fonds. Il a aussi invité le FEM à communiquer au secrétariat, pour examen par le SBI à sa trente-quatrième session, des informations sur la date approximative d'achèvement des projets de communication nationale et la date approximative de présentation des communications nationales.

45. Le SBI a rappelé la demande adressée au FEM par la Conférence des Parties dans ses décisions 7/CP.13 et 4/CP.14 d'aider, selon que de besoin, les Parties non visées à l'annexe I à élaborer et mettre au point les propositions de projet dont elles faisaient état dans leurs communications nationales conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention et au paragraphe 2 de la décision 5/CP.11.

46. Le SBI a encouragé les Parties non visées à l'annexe I à soumettre des propositions de projet pour le financement de leurs communications nationales ultérieures avant même d'avoir achevé leur communication nationale en cours, afin d'éviter toute interruption dans le financement des projets.

47. Le SBI a pris note des préoccupations exprimées par quelques Parties, selon lesquelles le financement des communications nationales faisant appel à la procédure accélérée pouvait ne pas convenir à certaines Parties non visées à l'annexe I pour la mise en œuvre des activités qu'elles devaient entreprendre dans le cadre du processus d'élaboration de leurs communications nationales.

48. Le SBI a encouragé le FEM, conformément à la décision 4/CP.14, à continuer de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient fournies pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, en vue de l'élaboration de leur troisième communication nationale et, le cas échéant, des communications nationales ultérieures.

49. Le SBI a recommandé que la Conférence des Parties, à sa seizième session, demande au FEM de continuer de prévoir des fonds pour la fourniture d'un appui technique à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, analogue à celui qui est accordé dans le cadre du programme d'appui aux communications nationales, sachant que les dépenses liées à un tel appui technique ne sont pas déduites des fonds alloués aux Parties non visées à l'annexe I pour l'élaboration de leurs communications nationales.

50. Il a aussi recommandé que la Conférence des Parties, à sa seizième session, demande au FEM de faire en sorte que la procédure accélérée prévue dans les procédures opérationnelles continue autant que possible d'assurer le décaissement de fonds en faveur des Parties non visées à l'annexe I en temps voulu pour qu'elles puissent élaborer leurs communications nationales.

51. Le SBI a en outre recommandé que la Conférence des Parties, à sa seizième session, demande au FEM de s'employer avec ses agents d'exécution à simplifier encore ses procédures et à améliorer l'efficacité et l'utilité du processus par lequel les Parties non visées à l'annexe I reçoivent des fonds leur permettant de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, l'objectif étant de faire en sorte que les fonds soient décaissés à temps pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour s'acquitter de ces obligations et d'éviter tout hiatus entre les activités d'appui aux communications nationales

¹⁹ Décision 10/CP.2, par. 1 b).

en cours et celles qui se rapportent aux communications nationales suivantes, sachant que le processus d'élaboration de ces communications correspond à un cycle continu.

52. Le SBI a également recommandé que la Conférence des Parties, à sa seizième session, demande au FEM de fixer définitivement toute procédure opérationnelle restant à définir pour faire en sorte que des fonds soient décaissés à temps en faveur des Parties qui décident de se procurer des ressources pour l'élaboration de leurs communications nationales en y accédant directement.

53. Il a recommandé enfin que la Conférence des Parties, à sa seizième session, demande au FEM de communiquer des informations sur le financement de projets dont il a été fait état dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention, et qui ont ultérieurement été soumis et approuvés.

54. Le SBI a noté avec satisfaction que, au 4 décembre 2010, 139 Parties non visées à l'annexe I avaient soumis leur communication nationale initiale, 36 leur deuxième communication nationale, 2 leur troisième communication nationale et 1 sa quatrième communication nationale. Il a aussi noté que 39 Parties non visées à l'annexe I comptaient avoir achevé leur deuxième communication nationale d'ici à la fin de 2011.

V. Mécanisme financier de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Quatrième examen du mécanisme financier

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

55. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2010/INF.7 et FCCC/SBI/2009/MISC.10 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties au sujet de questions se rapportant aux points 5 a) à c), dont une au nom de l'Union européenne et de ses États membres, une au nom de l'Alliance des petits États insulaires et une au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

56. À sa 1^{re} séance, le SBI a convenu d'examiner ce point en même temps que les points 5 b) et c) dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne) et M. Fernando Farias (Chili). À la 3^e séance, M. Farias a fait le point des consultations menées dans le cadre du groupe de contact.

57. Également à la 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions²⁰ proposées par le Président.

2. Conclusions

58. À sa trente-troisième session, le SBI a pris note du rapport²¹ établi par le secrétariat, dans lequel sont regroupées et synthétisées les informations communiquées par les Parties participant au projet d'étude des aspects économiques, environnementaux et liés au développement au niveau national dans l'optique des changements climatiques (NEEDS).

²⁰ FCCC/SBI/2010/L.38.

²¹ FCCC/SBI/2010/INF.7.

59. Le SBI a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 28 mars 2011, leurs vues concernant le rapport de synthèse et a prié le secrétariat de regrouper les observations reçues dans un document de la série MISC pour examen à sa trente-quatrième session. Il a aussi décidé de poursuivre l'examen du rapport sur le projet NEEDS à sa trente-quatrième session.

60. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter un projet de décision²² sur la question à sa seizième session (pour le texte de ce projet voir FCCC/SBI/2010/L.38/Add.1).

B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

61. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre (voir par. 56 ci-dessus). Il était saisi des documents FCCC/CP/2010/5 et Add.1, FCCC/CP/2009/9 et FCCC/SBI/2010/MISC.5.

62. À la 1^{re} séance, le Président a invité le représentant du secrétariat du FEM à présenter le rapport du Fonds mondial.

63. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions²³ proposées par le Président.

2. Conclusions

64. À sa trente-troisième session, le SBI a pris note des rapports²⁴ du FEM soumis à la Conférence des Parties à ses quinzième et seizième sessions. En outre, il a examiné les avis communiqués par les Parties sur les éléments à prendre en compte dans l'élaboration de directives à l'intention du FEM²⁵.

65. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa seizième session un projet de décision²⁶, tel que modifié, sur la question (pour le texte de la décision, voir FCCC/CP/2010/L.2)²⁷.

C. Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

66. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre (voir par. 56 ci-dessus).

²² Pour le texte adopté, voir décision 2/CP.16.

²³ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.39.

²⁴ FCCC/CP/2009/9 et FCCC/CP/2010/5 et Add.1.

²⁵ FCCC/SBI/2010/MISC.5.

²⁶ Pour le texte adopté, voir décision 3/CP.16.

²⁷ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.39/Add.1, tel que modifié. Le texte modifié est publié sous la cote FCCC/CP/2010/L.2 (décision 3/CP.16).

67. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions²⁸ proposées par le Président.

2. Conclusions

68. À sa trente-troisième session, le SBI a achevé son examen de la question et décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter un projet de décision²⁹ sur cette question à sa seizième session (pour le texte de la décision, voir FCCC/CP/2010/L.3)³⁰.

D. Fonds pour les pays les moins avancés

(Point 5 d) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

69. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/CP/2010/5 et Add.1, FCCC/SBI/2010/5, FCCC/SBI/2010/15, FCCC/SBI/2010/17, FCCC/SBI/2010/26, FCCC/SBI/2010/MISC.9 et FCCC/SBI/2009/MISC.10 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties dont une au nom des PMA et une au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

70. À sa 1^{re} séance, le SBI a convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Katherine Vaughn (Australie) et M. Rence Sore (Îles Salomon). À la 3^e séance, M. Sore a fait le point des consultations menées dans le cadre du groupe de contact.

71. Également à la 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³¹ proposées par le Président.

2. Conclusions

72. Le SBI a accueilli avec intérêt le rapport sur la dix-huitième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA)³², le rapport sur les ateliers régionaux de formation consacrés à l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)³³, le rapport de synthèse sur le processus lié aux PANA, y compris le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA)³⁴, ainsi que les renseignements communiqués par les Parties et les organisations compétentes au sujet de la préparation et de l'exécution des PANA, y compris les possibilités d'accès aux ressources du Fonds pour les PMA³⁵.

73. Le SBI a demandé au Groupe d'experts des PMA d'examiner lors de sa première réunion de 2011, de concert avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses organismes, des moyens d'améliorer encore l'accès aux ressources provenant du Fonds pour les PMA, le décaissement des fonds et la conception des stratégies d'exécution des PANA suivant une approche par programme, et de faire connaître le plus efficacement possible les besoins de cofinancement au titre du Fonds pour les PMA et les difficultés que

²⁸ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.40.

²⁹ Pour le texte adopté, voir décision 4/CP.16.

³⁰ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.40/Add.1 tel que modifié. Le texte modifié est publié sous la cote FCCC/CP/2010/L.3 (décision 4/CP.16).

³¹ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.27.

³² FCCC/SBI/2010/26.

³³ FCCC/SBI/2010/15.

³⁴ FCCC/SBI/2010/17.

³⁵ FCCC/SBI/2010/MISC.9.

les pays les moins avancés continuent de rencontrer en coopérant avec les organismes du FEM. Le SBI a en outre demandé au Groupe d'experts des PMA de communiquer aux Parties les résultats de ces discussions dans le rapport qu'il présenterait au SBI à sa trente-quatrième session.

74. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa seizième session un projet de décision sur le sujet³⁶ (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBI/2010/L.27/Add.1).

VI. Article 6 de la Convention

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

75. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re}, 2^e et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2010/2, FCCC/SBI/2010/3, FCCC/SBI/2010/9, FCCC/SBI/2010/19, FCCC/SBI/2010/22, FCCC/SBI/2010/23, FCCC/SBI/2010/24 et FCCC/SBI/2010/MISC.7. Des déclarations ont été prononcées par les représentants de sept Parties dont une au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

76. À sa 1^{re} séance, le SBI a convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Pa Ousman Jarju (Gambie). À la 3^e séance, M. Jarju a fait le point des consultations menées dans le cadre du groupe de contact.

77. Également à la 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁷ proposées par le Président.

2. Conclusions

78. À sa trente-troisième session, le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa seizième session, un projet de décision³⁸ sur la question (pour le texte de la décision, voir FCCC/SBI/2010/L.26).

VII. Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Bilan de l'application de la décision 1/CP.10

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

79. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont une au nom de l'Alliance des petits États insulaires et une au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

³⁶ Pour le texte adopté, voir décision 5/CP.16.

³⁷ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.26.

³⁸ Pour le texte adopté, voir décision 7/CP.16.

80. À sa 2^e séance, le SBI a convenu d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Ortiz Basualdo. À la 3^e séance, M. Ortiz Basualdo a fait le point des consultations dans le cadre du groupe de contact.

81. Également à sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁹ proposées par le Président, telles que modifiées.

2. Conclusions

82. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-quatrième session sur la base du texte du projet de décision annexé au rapport de sa trente-deuxième session⁴⁰, en tenant compte de toutes les décisions pertinentes que la Conférence des Parties pourra adopter à sa seizième session, en vue de lui recommander un projet de décision pour adoption. Il a également arrêté les mesures transitoires exposées aux paragraphes 83 à 90 ci-dessous.

Effets néfastes des changements climatiques

83. Le SBI a souligné qu'il était important d'associer un large éventail de parties prenantes à la planification, la préparation et la mise en œuvre de mesures d'adaptation, selon le cas, notamment celles chargées de prendre les décisions d'investissement et de planification dans tous les secteurs pertinents dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

84. Le SBI a prié le secrétariat de perfectionner l'interface Web⁴¹ en vue d'améliorer l'information disponible sur l'accès aux fonds existants pour l'adaptation, y compris pour l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Il l'a prié également de mettre au point, en collaboration avec les Parties et les organisations compétentes, des produits faciles à utiliser et des moyens accessibles de diffusion de l'information pertinente, notamment de l'information contenue dans l'interface Web, dans le but de renforcer les capacités aux fins de l'identification et de l'élaboration de propositions de projets et de l'exécution de projets, et de toucher directement les professionnels de l'adaptation aux niveaux national et infranational, en particulier dans les pays en développement.

85. Le SBI a invité les pays développés parties et les organisations compétentes à appuyer les initiatives destinées à permettre aux responsables politiques des pays en développement parties de mieux appréhender notamment les coûts et les avantages des différentes solutions possibles en matière d'adaptation, en vue d'intensifier les efforts visant à intégrer l'adaptation dans le processus de planification, en s'appuyant sur la documentation existante, notamment les documents pertinents établis dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques, et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

86. Le SBI a prié le secrétariat d'organiser un atelier, sous réserve que des ressources soient disponibles, afin de cerner les difficultés rencontrées et les lacunes à combler dans l'application de modes de gestion des risques pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques, en mettant à profit les enseignements retenus, ainsi que l'expérience pratique des organisations internationales, régionales et nationales et du secteur privé. Il l'a prié en outre de faire en sorte que le rapport de l'atelier soit disponible pour examen à sa trente-cinquième session.

³⁹ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.34/Rev.1.

⁴⁰ FCCC/SBI/2010/10, annexe IV.

⁴¹ <http://unfccc.int/4638.php>.

Incidences de l'application de mesures de riposte

87. Le SBI a prié le secrétariat d'établir un document technique sur les moyens de renforcer les capacités aux fins de la construction et de l'utilisation de modèles qui tiennent compte des besoins et préoccupations spécifiques des pays en développement parties découlant des incidences de l'application de mesures de riposte, notamment en déterminant quelles sont les organisations qui ont les compétences voulues et en cernant le champ des activités en cours dans ce domaine.

88. Le SBI a encouragé les Parties à continuer de fournir, dans la mesure du possible, des renseignements sur leur expérience et leurs préoccupations concernant les incidences de l'application de mesures de riposte, notamment dans les communications nationales et autres documents pertinents.

89. Le SBI a prié le secrétariat de communiquer des informations sur les manières d'envisager concrètement la diversification économique dans le cadre d'un développement durable et de lui rendre compte à sa trente-cinquième session des progrès accomplis à cet égard.

90. Le SBI a prié le secrétariat d'organiser, sous réserve que des ressources soient disponibles, un atelier sur la promotion de modes de gestion des risques pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des pays en développement parties découlant des incidences de l'application de mesures de riposte, en mettant à profit l'expérience pratique des organisations internationales, régionales et nationales et du secteur privé, notamment en diffusant des renseignements sur les meilleures pratiques et les enseignements retenus. Il l'a prié également de convoquer cet atelier si possible juste avant ou après d'autres ateliers en rapport avec les besoins et préoccupations spécifiques des pays en développement parties découlant des incidences de l'application de mesures de riposte. Le SBI a en outre prié le secrétariat de lui faire rapport sur le sujet à sa trente-cinquième session.

B. Questions concernant les pays les moins avancés

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

91. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/CP/2010/5 et Add.1, FCCC/SBI/2010/5, FCCC/SBI/2010/12, FCCC/SBI/2010/15, FCCC/SBI/2010/17, FCCC/SBI/2010/26, FCCC/SBI/2010/MISC.9 et FCCC/SBI/2010/MISC.10. Des déclarations ont été faites des représentants de 12 Parties, dont l'une au nom du Groupe des 77 et de la Chine et une au nom des PMA.

92. À la 2^e séance, le Président a invité M. Fred Machulu Onduri (Ouganda), Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés, à faire une déclaration.

93. À la même séance, le SBI a convenu d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Vaughn et M. Sore. À la 3^e séance, M^{me} Vaughn a fait le point des consultations tenues dans le cadre du groupe de contact.

94. Également à sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁴² proposées par le Président.

⁴² Adoptées en tant que document FCCC/SBI/2010/L.28.

2. Conclusions

95. Le SBI a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la dix-huitième réunion du Groupe d'experts⁴³, le rapport sur les éléments éventuels d'un futur mandat du Groupe d'experts⁴⁴, le rapport sur les ateliers régionaux de formation consacrés à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) en 2009-2010⁴⁵, et le rapport sur le processus lié aux PANA, y compris le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés⁴⁶.

96. Le SBI a remercié:

a) Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe d'avoir accueilli l'atelier de formation sur la mise en œuvre de PANA dans les PMA lusophones, organisé à Sao Tomé du 4 au 8 septembre 2010;

b) Le Gouvernement népalais d'avoir accueilli la dix-huitième réunion du Groupe d'experts des PMA, tenue à Katmandou du 12 au 15 octobre 2010;

c) Le Gouvernement samoan d'avoir accueilli l'atelier de formation sur la mise en œuvre de PANA dans la région du Pacifique, organisé à Apia du 3 au 6 novembre 2010.

97. Il a également remercié les Gouvernements australien, irlandais et roumain d'avoir fourni des ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts des PMA.

98. Le SBI a noté avec satisfaction qu'au 28 novembre 2010, les Parties avaient soumis au secrétariat 45 programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). Il a noté le rôle important joué par le Groupe d'experts des PMA qui a aidé les pays les moins avancés parties à établir leur PANA.

99. Le SBI a exprimé sa satisfaction au Groupe d'experts des PMA pour les activités réalisées dans le cadre de son programme de travail à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA et il s'est félicité de l'achèvement des travaux, en 2009-2010, des ateliers régionaux de formation sur la mise en œuvre des PANA.

100. Le SBI a encouragé les différents groupes ou régions concernés à veiller au respect de la parité et à tenir compte des compétences lorsqu'ils désignent des experts pour le Groupe d'experts des PMA.

101. Le SBI a demandé à être tenu informé des efforts que le Groupe d'experts des PMA entreprendra en vue d'exécuter son programme de travail pour 2011-2015.

102. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à continuer de fournir les ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts des PMA.

103. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter un projet de décision⁴⁷ sur cette question à sa seizième session (pour le texte de la décision, voir FCCC/SBI/2010/L.28/Add.1).

⁴³ FCCC/SBI/2010/26.

⁴⁴ FCCC/SBI/2010/12.

⁴⁵ FCCC/SBI/2010/15.

⁴⁶ FCCC/SBI/2010/17.

⁴⁷ Pour le texte adopté, voir décision 6/CP.16.

VIII. Mise au point et transfert de technologies

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

104. Le SBI a examiné la question à ses 2^e et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2010/25 et FCCC/SB/2010/INF.4. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, y compris par l'une au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En outre, des représentants d'organisations non gouvernementales du monde des affaires et de l'industrie et d'organisations non gouvernementales écologiques ont fait des déclarations.

105. À la 2^e séance, le Président a invité M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan), Vice-Président du Groupe d'experts du transfert de technologies, à présenter les activités du Groupe. À la même séance, le Président a invité le représentant du secrétariat du FEM à faire rapport sur les progrès réalisés s'agissant du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.

106. Également à la 2^e séance, le SBI a convenu d'examiner cette question conjointement avec l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Fuller (Belize) et M. Ronald Schillemans (Pays-Bas). À la 3^e séance, M. Fuller a fait le point des consultations menées dans le cadre du groupe de travail conjoint.

107. Également à la 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁴⁸ proposées par le Président.

2. Conclusions

108. Le SBI et le SBSTA ont accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) sur les résultats de ses travaux, y compris sa sixième réunion périodique tenue les 19 et 20 novembre 2010 à Bonn (Allemagne)⁴⁹, et a pris note du rapport oral du Vice-Président du GETT sur ce sujet. Le SBI et le SBSTA ont noté que le GETT avait considérablement avancé dans l'exécution de son programme de travail pour 2010-2011. Ils ont félicité M. Bruce Wilson (Australie), son Président, et M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan), son Vice-Président, pour la façon dont ils avaient conduit les travaux du Groupe pour lui permettre de progresser dans cette tâche.

109. Le SBI et le SBSTA ont accueilli avec satisfaction la version mise à jour du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Manuel d'évaluation des besoins technologiques dans le domaine des changements climatiques)⁵⁰, établi conjointement par le PNUD et le secrétariat en collaboration avec le GETT et l'Initiative climat et technologie. Le SBI et le SBSTA ont encouragé les Parties non visées à l'annexe I de la Convention qui avaient entrepris de réaliser ou d'actualiser leurs évaluations des besoins technologiques à utiliser ce manuel mis à jour.

110. Le SBI a pris note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies⁵¹. Il a aussi noté que des progrès avaient été enregistrés dans la fourniture

⁴⁸ Adoptées en tant que document FCCC/SBI/2010/L.25.

⁴⁹ FCCC/SB/2010/INF.4.

⁵⁰ PNUD. 2009. *Handbook for Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change*. Disponible à l'adresse suivante: http://unfccc.int/ttclear/pdf/TNAHandbook_9-15-2009.pdf.

⁵¹ FCCC/SBI/2010/25.

d'une assistance technique et financière aux Parties non visées à l'annexe I pour la réalisation et/ou l'actualisation de leurs évaluations des besoins technologiques. Le SBI a en outre pris note des avancées découlant de l'appui financier accordé à des projets pilotes qui contribuent au déploiement, à la diffusion et au transfert de technologies. Il a constaté que les projets pilotes proposés ou en cours d'exécution dans le cadre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies portaient surtout sur l'atténuation; aussi s'est-il félicité de l'élaboration d'un programme de transfert de technologies pour l'adaptation aux changements climatiques, annoncée par le FEM dans son rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies⁵².

111. Vu les discussions engagées au titre de la Convention au sujet de la structure du Mécanisme technologique, le SBI a fait observer que les activités éventuelles proposées par le FEM ne devaient pas préjuger des résultats des négociations se déroulant dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Il a noté en particulier que le FEM devrait aligner son programme à long terme relatif au transfert de technologies sur les résultats de ces négociations.

IX. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

112. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/CP/2010/5 et Add.1, FCCC/CP/2009/9, FCCC/SBI/2010/20, FCCC/SBI/2010/MISC.6, FCCC/SBI/2009/10, FCCC/SBI/2009/MISC.1, FCCC/SBI/2009/MISC.2, FCCC/SBI/2009/MISC.8 et FCCC/SBI/2009/MISC.12/Rev.1.

113. À sa 2^e séance, le SBI a convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Marie Jaudet (France) et M. Philip Gwage (Ouganda). À la 3^e séance, M^{me} Jaudet a fait le point des consultations menées dans le cadre du groupe de contact.

114. Également à sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁵³ proposées par le Président.

2. Conclusions

115. À sa trente-troisième session, le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa seizième session, un projet de décision⁵⁴ sur la question (pour le texte de la décision, voir FCCC/SBI/2010/L.29).

⁵² FCCC/SBI/2010/25, par. 48.

⁵³ Adoptées en tant que document FCCC/SBI/2010/L.29.

⁵⁴ Pour le texte adopté, voir décision 10/CP.16.

X. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

116. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/KP/CMP/2010/10, FCCC/KP/CMP/2009/16, FCCC/SBI/2010/20, FCCC/SBI/2010/MISC.6, FCCC/SBI/2009/4, FCCC/SBI/2009/5, FCCC/SBI/2009/10, FCCC/SBI/2009/MISC.1, FCCC/SBI/2009/MISC.2, FCCC/SBI/2009/MISC.8 et FCCC/SBI/2009/MISC.12/Rev.1.

117. À sa 2^e séance, le SBI a convenu d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Jaudet et M. Gwage. À la 3^e séance, M^{me} Jaudet a fait le point des consultations tenues dans le cadre du groupe de contact.

118. Également à la 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁵⁵ proposées par le Président.

2. Conclusions

119. À sa trente-troisième session, le SBI a décidé de recommander à la CMP d'adopter à sa sixième session, un projet de décision⁵⁶ sur la question (pour le texte de la décision voir FCCC/SBI/2010/L.30).

XI. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

120. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, le 30 novembre et 4 décembre.

121. À sa 2^e séance, le SBI a convenu d'examiner cette question en même temps que le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto» dans le cadre d'un groupe de contact commun présidé par M. Andrew Ure (Australie) et M. Eduardo Calvo (Pérou). À la 3^e séance, M. Ure a fait le point des consultations tenues dans le cadre du groupe de contact.

122. Également à la 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁵⁷ proposées par le Président.

2. Conclusions

123. Le SBI et le SBSTA ont constitué à leur trente-troisième session un groupe de contact commun pour examiner le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» et le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto». Lors de la création de ce groupe de contact, les Présidents du SBI et du SBSTA ont donné pour instruction de consacrer autant de temps à l'examen de chaque point.

⁵⁵ Adoptées en tant que document FCCC/SBI/2010/L.30.

⁵⁶ Pour le texte adopté, voir décision 11/CMP.6.

⁵⁷ Adoptées en tant que document FCCC/SBI/2010/L.23.

124. Le SBI et le SBSTA ont demandé au secrétariat d'organiser avant leur trente-cinquième session, sous réserve que des ressources soient disponibles, un atelier commun consacré aux questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 et au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto en vue d'accroître au maximum la participation.

125. Ils ont invité les Parties et les organisations compétentes à faire parvenir au secrétariat avant le 21 février 2011 des informations et des observations complémentaires sur les questions susceptibles d'être traitées dans le cadre de cet atelier commun.

126. Le SBI et le SBSTA ont demandé au secrétariat de rassembler les informations et observations mentionnées ci-dessus au paragraphe 125 dans un document de la série MISC et d'établir, en se fondant sur celles-ci, un rapport de synthèse à examiner lors de leur trente-quatrième session.

127. Le SBI et le SBSTA sont convenus de poursuivre leurs discussions sur ces questions au sein d'un groupe de contact commun qu'ils constitueraient à leur trente-quatrième session.

XII. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

128. Le SBI a examiné cette question à sa 2^e séance, le 30 novembre. Il était saisi du document FCCC/KP/CMP/2010/8. À la même séance, il a pris note des informations contenues dans le rapport.

XIII. Rapports annuels de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2009 et 2010

(Point 13 de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

129. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/KP/CMP/2010/5 et Add.1 et FCCC/KP/CMP/2009/15 et Add.1.

130. À sa 1^{re} séance, le SBI a convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Herold et M. Mugurusi. À la 3^e séance, M^{me} Herold a fait le point des consultations tenues dans le cadre du groupe de contact.

131. Également à la 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁵⁸ proposées par le Président.

2. Conclusions

132. À sa trente-troisième session, le SBI a décidé de recommander à la CMP d'adopter, à sa sixième session, un projet de conclusion⁵⁹ sur la question (pour le texte des conclusions, voir FCCC/SBI/2010/L.32).

⁵⁸ Adoptées en tant que document FCCC/SBI/2010/L.32.

⁵⁹ Pour le texte adopté, voir FCCC/KP/CMP/2010/12, par. 86.

XIV. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

(Point 14 de l'ordre du jour)

133. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi du document FCCC/KP/CMP/2005/2.

134. À la 2^e séance, le Président a annoncé qu'il engagerait des consultations avec les Parties intéressées et en présenterait les résultats lors de la séance plénière. À la 3^e séance, le Président a fait savoir qu'il avait été décidé de poursuivre l'examen de la question et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session.

XV. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

(Point 15 de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

135. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2010/16 et FCCC/SBI/2010/MISC.8. Des déclarations ont été prononcées par les représentants de quatre Parties, dont l'une au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En outre, des représentants des organisations non gouvernementales du monde des affaires et de l'industrie, d'organisations non gouvernementales environnementales, d'agriculteurs, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et municipales, de syndicats et d'ONG de femmes et de jeunes ont fait des déclarations.

136. À sa 2^e séance, le SBI a décidé d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Owen-Jones. À la 3^e séance, M. Owen-Jones a présenté le résultat des consultations tenues dans le cadre du groupe de contact.

137. Également à la 3^e séance, le Président a informé les Parties qu'il avait été invité par la Présidente de la Conférence des Parties à engager des consultations officieuses au sujet des modalités de travail pour 2011⁶⁰.

138. À la même séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁶¹ proposées par le Président.

2. Conclusions

139. Le SBI a examiné les communications des Parties et des organisations ayant le statut d'observateur⁶² et les renseignements figurant dans le rapport de synthèse⁶³ établi par le secrétariat sur les moyens de favoriser la participation des organisations ayant le statut d'observateur. Il a pris note des vues exprimées par les organisations ayant le statut

⁶⁰ FCCC/CP/2010/7, par. 29.

⁶¹ Adoptées en tant que document FCCC/SBI/2010/L.31.

⁶² Les communications des Parties figurent dans le document FCCC/SBI/2010/MISC.8. Les communications des organisations intergouvernementales peuvent être consultées à l'adresse http://unfccc.int/parties_observers/igo/submissions/items/3714.php, et celles des organisations non gouvernementales à l'adresse http://unfccc.int/parties_observers/ngo/submissions/items/3689.php.

⁶³ FCCC/SBI/2010/16.

d'observateur dans le cadre du groupe de contact sur cette question, ainsi qu'au cours de consultations avec le Président du SBI.

140. Le SBI a rappelé les conclusions adoptées à sa vingtième session, dans lesquelles il a reconnu l'intérêt fondamental d'une participation effective des observateurs, tant dans le cadre du processus intergouvernemental qu'en termes d'action face aux changements climatiques, et la valeur de la contribution des organisations ayant le statut d'observateur aux délibérations sur les questions de fond⁶⁴.

141. Le SBI a reconnu la portée et l'intérêt de la participation diverse, vaste et féconde des organisations ayant le statut d'observateur, et estimé que le rôle et la contribution de ces organisations devraient être renforcés dans le cadre du processus intergouvernemental de la Convention.

142. Le SBI a rappelé qu'il existe actuellement dans le cadre du processus de la Convention neuf groupes d'observateurs, qui correspondent aux grands groupes partenaires du programme Action 21⁶⁵.

143. Le SBI a reconnu le rôle important et l'utilité de la participation de tous les acteurs, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, au processus de la Convention conformément au paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention.

144. Le SBI a noté que les discussions tenues dans le cadre des réunions préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue en 2012 offraient des occasions de participation à un large éventail de parties prenantes. Il a également noté que ces discussions, y compris les échanges de vues entre les Conventions de Rio, devraient sans doute être prises en compte aux fins du processus découlant de la Convention.

145. Le SBI a pris note de l'évolution, ces dernières années, des pratiques qui régissent la participation d'organisations ayant le statut d'observateur au processus intergouvernemental et il s'est félicité des initiatives récemment prises par le secrétariat pour améliorer le dialogue avec ces organisations.

146. Le SBI a remercié le Gouvernement mexicain de s'être attaché à engager un dialogue avec les organisations ayant le statut d'observateur dans le cadre des préparatifs et lors de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

147. Le SBI a noté que toute mesure envisagée pour favoriser la participation d'organisations ayant le statut d'observateur devrait être adoptée en étroite concertation avec les organisations concernées. Il a également noté que de telles mesures seraient prises dans la limite des ressources disponibles.

148. Le SBI a rappelé les conclusions qu'il avait formulées, à sa vingtième session, selon lesquelles des organisations non gouvernementales pouvaient également être invitées, selon les circonstances, à fournir des informations et à faire connaître leurs vues, étant entendu que leurs communications ne seraient pas publiées en tant que documents officiels pour éviter d'accroître le volume de la documentation mais seraient affichées sur le site Web de la Convention⁶⁶. Il a demandé au secrétariat de poursuivre les efforts qu'il fait pour que ces communications soient plus aisément accessibles sur le site Web de la Convention.

149. Le SBI a recommandé que, pour favoriser l'échange d'informations, les présidents organisent à chaque session des séances d'information à l'intention des organisations ayant

⁶⁴ FCCC/SBI/2004/10, par. 98 et 103.

⁶⁵ http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/res_agenda21_00.shtml.

⁶⁶ FCCC/SBI/2004/10, par. 104.

le statut d'observateur afin de les tenir informées des questions à l'étude et des progrès réalisés lors des discussions informelles.

150. Le SBI est convenu de continuer à rechercher d'autres moyens d'améliorer encore la participation des organisations ayant le statut d'observateur et en particulier des moyens de multiplier les occasions de faire des interventions et d'autres contributions de fond. Des efforts devraient également être entrepris pour améliorer l'utilisation des outils techniques susceptibles de favoriser la participation.

151. Le SBI a également reconnu qu'il était nécessaire de prendre en compte les pratiques les meilleures en vigueur aux fins d'autres processus dans le système des Nations Unies. Il a prié le secrétariat de continuer d'étudier les bonnes pratiques relatives à la participation d'organisations ayant le statut d'observateur dans le système des Nations Unies afin de tirer parti de l'expérience acquise au sein d'autres instances et de renforcer encore la participation de ces organisations au processus découlant de la Convention. Le SBI a demandé au secrétariat de lui présenter un rapport sur ces pratiques à sa trente-quatrième session.

152. Le SBI est convenu d'organiser en 2011 un atelier de session sur les moyens d'améliorer encore la participation d'observateurs telle que définie au paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et notamment d'optimiser les modalités en vigueur compte tenu des discussions ayant eu lieu à sa trente-troisième session, et il a demandé que le rapport sur les travaux de cet atelier lui soit présenté à sa trente-quatrième session.

XVI. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat

(Point 16 c) de l'ordre du jour)

1. Déroulement des travaux

153. Le SBI a examiné ces questions à ses 2^e et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2010/13, FCCC/SBI/2010/14 et Add.1 et 2 et FCCC/SBI/2010/INF.9. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

154. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁶⁷ proposées par le Président.

2. Conclusions

155. Le SBI a pris note des états financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009, du rapport de vérification des comptes du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et des observations du secrétariat sur l'état de l'application des recommandations formulées

⁶⁷ Adoptées en tant que document FCCC/SBI/2010/L.24.

dans le rapport de vérification des comptes⁶⁸. Il a aussi pris note des renseignements communiqués sur les recettes et sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 au 30 juin 2010⁶⁹ ainsi que sur l'état des contributions au 15 novembre 2010⁷⁰.

156. Le SBI a décidé de recommander l'adoption de projets de décision⁷¹ sur ces questions par la Conférence des Parties à sa seizième session (pour le texte de la décision, voir FCCC/SBI/2010/L.24/Add.1) et par la CMP à sa sixième session (pour le texte de la décision, voir FCCC/SBI/2010/L.24/Add.2).

B. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

(Point 16 d) de l'ordre du jour)

157. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre. Il a convenu de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-quatrième session, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur provisoire, et que les discussions se poursuivraient sur la base du texte figurant à l'annexe IX au rapport sur sa trente-deuxième session⁷².

XVII. Questions diverses

(Point 17 de l'ordre du jour)

158. Le SBI a examiné cette question à sa 2^e séance, le 30 novembre. Un représentant de l'Argentine a fait une déclaration au sujet des îles Falkland (Malvinas), déclaration dont le texte intégral figure dans le document FCCC/SBI/2010/MISC.11. Un représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a également fait une déclaration au sujet des îles Falkland (Malvinas), déclaration dont le texte intégral figure dans le document FCCC/SBI/2010/MISC.12.

XVIII. Rapport de la session

(Point 17 de l'ordre du jour)

159. À sa 3^e séance, le 4 décembre, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport sur sa trente-troisième session⁷³. À la même séance, sur proposition de son président, il a autorisé le Rapporteur à finaliser le rapport de la session, avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.

XIX. Clôture de la session

160. À la 3^e séance, le 4 décembre, le Secrétaire exécutif adjoint a présenté une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées lors de la session, conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, par

⁶⁸ FCCC/SBI/2010/14 et Add.1 et 2.

⁶⁹ FCCC/SBI/2010/13.

⁷⁰ FCCC/SBI/2010/INF.9.

⁷¹ Pour les textes adoptés, voir décisions 11/CP.16 et 12/CMP.6.

⁷² FCCC/SBI/2010/10.

⁷³ Adopté en tant que document FCCC/SBI/2010/L.22.

laquelle le Secrétaire exécutif est prié de fournir une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions⁷⁴, si ces incidences ne peuvent être couvertes au moyen des ressources du budget de base.

161. Le Secrétaire exécutif adjoint a informé les Parties que la plus grande partie des travaux en cours et prescrits du SBI avait été prévue et était couverte par les ressources disponibles dans le budget-programme pour 2010-2011. Les ressources additionnelles nécessaires pour de nouvelles activités étaient notamment un montant estimatif de 300 000 dollars pour l'organisation, en application de la décision 1/CP.10, de deux ateliers, la publication de rapports sur leurs résultats et la préparation d'un document technique, ainsi que le financement de la prorogation pour cinq ans du mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés et de l'accroissement du nombre de ses membres. Le Secrétaire exécutif adjoint espérait que les Parties continueraient à fournir un financement dans les délais requis et de manière prévisible.

162. À la 3^e séance toujours, des déclarations de clôture ont été faites par les représentants de sept Parties dont une s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, une au nom du Groupe des 77 et de la Chine, une au nom du Groupe composite, une au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, une au nom des PMA et une au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

163. Avant de clore la session, le Président a remercié les délégués et les présidents des groupes de contact de leurs contributions. Il a également remercié le secrétariat, les interprètes et le personnel de sécurité de leur soutien.

⁷⁴ Bien que la décision 16/CP.9 renvoie à des «décisions», elle concerne également les conclusions des organes subsidiaires.

Annexe

Documents dont était saisi l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa trente-troisième session

Documents établis pour la session

FCCC/SBI/2010/11	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/SBI/2010/12	Rapport de synthèse sur les éléments éventuels d'un futur mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/13	Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 au 30 juin 2010. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/SBI/2010/14	Report of the United Nations Board of Auditors. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2010/14/Add.1	Report of the United Nations Board of Auditors. Note by the Executive Secretary. Addendum. Comments by the secretariat
FCCC/SBI/2010/14/Add.2	Report of the United Nations Board of Auditors. Note by the Executive Secretary. Addendum. Audited financial statements for the biennium 2008-2009
FCCC/SBI/2010/15	Report on the regional training workshops on the implementation of national adaptation programmes of action in 2009-2010. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/16	Rapport de synthèse sur les moyens de favoriser la participation des organisations ayant le statut d'observateur. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/17	Synthesis report on the national adaptation programme of action process, including operation of the Least Developed Countries Fund. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/18	Données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre pour la période 1990-2008. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/19	Rapport sur les travaux de l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Afrique. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/20	Rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/21	Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat

FCCC/SBI/2010/21/Add.1	Progress report on the work of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat. Addendum. Technical problems and constraints affecting non-Annex I Parties in the process of and preparation of their national communications and the assessment of their capacity-building needs
FCCC/SBI/2010/22	Rapport sur l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention dans les petits États insulaires en développement
FCCC/SBI/2010/23	Report on essential needs for, potential gaps in, barriers to, and progress in the implementation of the amended New Delhi work programme. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/24	Rapport sur la mise en place à grande échelle du système CC:iNet. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/25	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/26	Report on the eighteenth meeting of the Least Developed Countries Expert Group. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/INF.7	Synthesis report on the National Economic, Environment and Development Study (NEEDS) for Climate Change Project. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/INF.8	Status of submission and review of fifth national communications. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/INF.9	Status of contributions as at 15 November 2010. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/INF.10	Information on financial support provided by the Global Environment Facility for the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/MISC.5	Views on elements to be taken into account in developing guidance to the Global Environment Facility. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2010/MISC.6	Activities to implement the framework for capacity-building in developing countries under decision 2/CP.7. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBI/2010/MISC.7	Activities to implement the amended New Delhi work programme under decision 9/CP.13. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBI/2010/MISC.8	Ways to enhance the engagement of observer organizations. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2010/MISC.9	Information on the preparation and implementation of national adaptation programmes of action, including on accessing funds from the Least Developed Countries Fund. Submissions from Parties and relevant organizations

FCCC/SBI/2010/MISC.10	Views on possible elements for a future mandate for the Least Developed Countries Expert Group, including its renewal and expansion. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2010/MISC.11	Other matters. Submission from Argentina
FCCC/SBI/2010/MISC.12	Other matters. Submission from the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
FCCC/SB/2010/INF.4	Report of the Expert Group on Technology Transfer. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SBI/2010/L.22	Projet de rapport de la trente-troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.23	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBI/2010/L.24	Questions administratives, financières et institutionnelles. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBI/2010/L.24/Add.1	Questions administratives, financières et institutionnelles. Projet de conclusions présenté par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.24/Add.2	Questions administratives, financières et institutionnelles. Projet de conclusions présenté par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.25	Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBI/2010/L.26	Article 6 de la Convention. Projet de conclusions présenté par le Président. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.27	Fonds pour les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2010/L.27/Add.1	Fonds pour les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.28	Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2010/L.28/Add.1	Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.29	Renforcement des capacités au titre de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.30	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

FCCC/SBI/2010/L.31	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2010/L.32	Rapports annuels de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2009 et 2010. Projet de conclusions proposé par le Président. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.33	Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2010/L.34/Rev.1	Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Bilan de l'application de la décision 1/CP.10. Projet de conclusions révisé présenté par le Président
FCCC/SBI/2010/L.35	Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes 1990-2007 et 1990-2008. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2010/L.36	Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2010/L.36/Add.1	Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions présenté par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.36/Add.2	Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions présenté par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.37	Fourniture d'un appui technique et financier. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2010/L.38	Quatrième examen du mécanisme financier. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2010/L.38/Add.1	Quatrième examen du mécanisme financier. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2010/L.39	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial. Projet de conclusions proposé par le Président.
FCCC/SBI/2010/L.39/Add.1	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

FCCC/SBI/2010/L.40	Évaluation du Fonds spécial pour le changement climatique. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBI/2010/L.40/Add.1	Évaluation du Fonds spécial pour le changement climatique. Projet de conclusions présenté par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

Autres documents dont était saisie la session

FCCC/CP/2010/5 et Add.1	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Note du secrétariat
FCCC/CP/2009/9	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2010/5	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2010. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2010/5/Add.1	Annual compilation and accounting report for Annexe B Parties under the Kyoto Protocol for 2010. Note by the secretariat. Addendum. Compilation and accounting information by Party
FCCC/KP/CMP/2010/8	Rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2010/10	Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2009/15	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/15/Add.1	Annual compilation and accounting report for Annex B Parties under the Kyoto Protocol. Note by the secretariat. Addendum. Compilation and accounting information by Party
FCCC/KP/CMP/2009/16	Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2005/2	Proposition de l'Arabie saoudite visant à modifier le Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/2	Rapport sur les travaux de l'atelier régional européen consacré à l'article 6 de la Convention. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/3	Rapport sur l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Asie et dans le Pacifique. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/5	Rapport de la dix-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/9	Rapport sur l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes. Note du secrétariat

FCCC/SBI/2010/10 et Add.1	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur sa trente-deuxième session, tenue à Bonn du 31 mai au 9 juin 2010
FCCC/SBI/2009/4	Analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et de son efficacité pour en faciliter le deuxième examen approfondi. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/5	Synthèse de l'expérience acquise et des enseignements retirés dans l'utilisation d'indicateurs de résultats aux fins du suivi et de l'évaluation du renforcement des capacités aux niveaux national et mondial. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/10	Rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/12	Données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre pour la période 1990-2007. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/15	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur sa trente et unième session, tenue à Copenhague du 8 au 12 décembre 2009
FCCC/SBI/2009/INF.9	Status of submission and review of fourth national communications and of reports demonstrating progress. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/MISC.1	Information on experiences and lessons learned in the use of performance indicators for monitoring and evaluating capacity-building at the national and global levels. Submissions from Parties and intergovernmental organizations
FCCC/SBI/2009/MISC.2	Additional or updated information and views relevant to the completion of the second comprehensive review of the capacity-building framework. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2009/MISC.8	Activities to implement the framework for capacity-building in developing countries under decision 2/CP.7. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2009/MISC.10 et Add.1	The operation of funds under the Global Environment Facility as an operating entity of the financial mechanism, as well as the Special Climate Change Fund and the Least Developed Countries Fund. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2009/MISC.12/Rev.1	Submissions from the United Republic of Tanzania on behalf of the Group of 77 and China and from Sweden on behalf of the European Union and its Member States on the completion of the second comprehensive review of the capacity-building framework in developing countries under the Convention and the Kyoto Protocol
FCCC/SB/2007/INF.2	Relationship of various provisions of the Mauritius Strategy to the work of the Convention and its Kyoto Protocol. Note by the secretariat
